

# **Un Mois avec nos amies :** **les âmes du Purgatoire**

## **Vingt-neuvième jour – Les apparitions**

1. Dieu permet-il aux âmes du purgatoire de revenir sur la terre ?

Un des amis de St Augustin, évêque d'Usale, lui posa un jour cette question : « Que faut – il penser de ce qu'on a vu plusieurs personnes apparaître après leur mort, aller et venir dans les maisons comme auparavant ? Que faut – il penser encore de ce que, dans certains lieux où il y a des corps enterrés, on entend souvent du bruit, à une certaine heure de la nuit ? »

« Je ne suis pas loin de croire, répond le grand docteur, que ces sortes d'apparitions soient fréquentes et naturelles aux morts ; car si cela dépendait d'eux, il n'y a pas de nuits où je ne devrais voir apparaître ma pieuse mère, elle qui pendant sa vie ne se séparait jamais de moi, et qui m'a suivi par terre et par mer, jusque dans les contrées les plus lointaines. Mais je suis convaincu que la Toute Puissance Divine peut leur permettre et leur permet quelquefois d'apparaître pour des raisons pleines de sagesse et que nous devons respecter. »

Pourquoi Dieu en effet ne permettrait – il pas aux âmes suppliantes qui nous sont chères et qui souffrent encore, de nous parler elles – mêmes, de nous dire leurs douleurs, d'implorer notre pitié ? En fait, la Ste Ecriture, la Vie de Saints, l'Histoire nous montrent des apparitions bien constatées, à toutes les époques, dans tous les pays, devant toutes sortes de témoins.

Sans doute, il faut vous tenir en garde contre la crédulité trop facile de ces personnes qui pensent à chaque instant voir paraître et revenir les morts, et qui prennent pour une réalité les vains fantômes d'une imagination exaltée par la douleur ou par les souvenirs. Mais gardez-vous de nier la possibilité des apparitions, puisque la raison dit que Dieu peut les autoriser et que l'expérience démontre qu'Il les a en effet autorisées plus d'une fois. Elles sont rares mais possibles.

2. Pourquoi Dieu le permet – il ?

L'Ecriture Ste nous apprend que Samuel après sa mort, apparut à Saül pour lui adresser de justes et sévères reproches. Pour moi je ne crains pas de dire hautement qu'une des raisons qui paraissent les plus fortes pour déterminer Dieu d'accorder aux morts une semblable permission, c'est sans contredit l'ingratitude de ceux qui les oublient sur la terre, eux qui uniquement occupés à s'enrichir de leurs dépouilles, les laissent souffrir indéfiniment dans le purgatoire, sans penser à leur soulagement et à leur délivrance. Aussi ces pauvres âmes apparaissent – elles ordinairement aux vivants sous une forme et dans une attitude qui excitent la pitié et la commisération. Souvent leur visage est triste, des flammes ardentes les

environnent, elles poussent de profonds soupirs, des cris plaintifs, elles exhalent des reproches. Quelquefois elles révèlent leur présence par un bruit retentissant, par des symboles extraordinaires : c'est toujours un signe matériel qui nous étonne et éveille en nous leur souvenir, en nous poussant à prier avec plus de ferveur pour leur délivrance.

### 3. Exemple

Un jeune homme, issu d'une famille chrétienne, fidèle à ses pratiques de piété, se mettait cependant peu en peine de secourir les âmes du purgatoire. Il ne priait jamais ou presque jamais pour ses parents défunts. Non content de ne pas pratiquer cette salutaire dévotion par lui – même, il en dissuadait les autres, sous prétexte d'une charité mieux placée. Pourquoi, disait – il tant s'occuper du sort des trépassés, puisqu'ils sont assurés de leur salut et qu'ils ne peuvent ni offenser Dieu ni le perdre ? Il ne croyait pas non plus aux apparitions, qu'il tournait souvent en ridicule.

Pour le corriger, Dieu permit à ces âmes affligées de sortir de leur prison et d'apparaître sous des formes effrayantes à celui qui leur causait un si grand dommage. Elles l'assiégèrent en tout lieu et à toute heure, poussant des cris déchirants, remplissant ses yeux de fantômes étranges, glaçant son âme de stupeur, ne la laissant reposer ni le jour ni la nuit.

Le moyen fut efficace. Le jeune homme changea entièrement de conduite et de langage. Il quitta le monde et entra dans l'ordre de St Dominique. Devenu prêtre, il voua aux âmes du purgatoire un culte si éloquent en leur faveur, qu'il inspira à beaucoup le désir de les soulager et on l'appelait amicalement : l'avocat des morts. Il l'était en effet. Jamais on entendit de raisons si fortes, si convaincantes, si nombreuses, que celles qui sortaient de sa bouche, pour prouver que la charité la plus éminente que l'on puisse exercer en ce monde envers le prochain est de prier pour les défunts. Il mourut en odeur de sainteté et son âme sans doute s'envola au Ciel, près de celles qu'il avait lui – même délivrées par ses suffrages. Imitons un si bel exemple de charité.

Prions – Mon Dieu, Vous êtes assez puissant et assez bon pour nous envoyer des messagers extraordinaires, afin de nous rappeler le souvenir et les besoins de l'Eglise Souffrante. Vous désirez que nous venions à leur aide. Soyez leur propice, Seigneur. Appelez vos enfants au séjour éternel et que la lumière qui ne s'éteint plus, luise sur eux ! Qu'ils reposent en paix.

Dîtes ensuite chaque jour –

- une dizaine de chapelet
- les litanies des fidèles défunts
- le Credo
- le Salve Regina
- la prière pour les âmes du purgatoire
- le De Profundis

